



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Ludovic PAJOT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME  
CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER**

(N°2025-14)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/02/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme (A.P), datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours, à enveloppe constante entre les opérations citées au tableau ci-dessous :

Sur le sous-programme C04-843F09 – Maintenance réseau routier :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté €	Mouvement €	Nouveau montant €
C04-843F09 AP 24	2024-01563-01	RD901 MONTREUIL / NEUVILLE-SOUS- MONTREUIL PR 13+700 à 14+310 Renforcement de chaussée	566 000,00	+ 210 000,00	776 000,00
C04-843F09 AP 24	2024-01572-01	RD139 LA CALOTERIE PR 6+910 à 7+520 Rechargement de chaussée	210 000,00	- 210 000,00	0,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 février 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Bureau du Budget routier

RAPPORT N°5

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

#### MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté lors de la cession du Conseil départemental du 4 décembre 2023 et particulièrement au point 2-3) de ce règlement :

*« 2-3) Affectation d'une autorisation de programme/d'engagement*

*L'affectation, c'est-à-dire la réservation de tout ou partie d'une AP/AE à une opération/un projet, relève du Conseil départemental ou de la Commission permanente.*

*Toute affectation d'une AP/AE datant de plus de 5 ans par rapport à l'exercice en cours ne pourra être modifiée qu'en assemblée plénière, sur la base d'un rapport spécifique, dans le respect du montant initial de l'enveloppe. En revanche, les AP/AE datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours pourront faire l'objet de mouvements d'affectation décidés tant par l'assemblée plénière que par la Commission permanente. ».*

Les modifications proposées ci-après concernent des ajustements d'affectations d'A.P. sur le programme Maintenance réseau routier suite à des modifications d'intervention sur le réseau. Les deux opérations sur la RD 901 et la RD 139 font suite aux inondations survenues en fin d'année 2023. Au démarrage des réflexions, il était prévu d'allier la mise hors d'eau et l'intervention patrimoniale en appliquant une couche d'enrobés supplémentaires sur la RD 901 et la RD 139 afin de relever les voiries. Cependant, l'autorité gémapienne a lancé une étude relative à la mise en œuvre d'une stratégie globale de réduction des inondations dans la basse vallée de la Canche. De ce fait, sans le résultat de l'étude, revoir l'altimétrie des RD 901 et 139 est prématurée. Aussi, l'opération concernant la RD 139 ne sera pas mise en œuvre dans les 2 prochaines années. Néanmoins, une intervention patrimoniale sur la RD901 reste nécessaire sans en modifier le profil en long actuel. C'est pourquoi il est proposé de transférer la totalité des AP de la RD 139 vers la RD 901, afin d'obtenir un niveau d'AP suffisant pour réaliser une intervention patrimoniale.

Les mouvements d'A.P. sont effectués à enveloppe constante entre opérations d'un même sous-programme et du même millésime pour tenir compte de l'évolution des coûts d'opérations et en fonction des crédits disponibles.

Sur le sous-programme C04-843F09 – Maintenance réseau routier:

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C04-843F09 AP 24	2024 - 01563-01	RD 901 MONTREUIL / NEUVILLE- SOUS-MONTREUIL PR 13+700 à 14+310 - Renforcement de chaussée	566 000.00 €	+ 210 000.00 €	776 000.00 €
C04-843F09 AP 24	2024 - 01572-01	RD 139 LA CALOTERIE PR 6+910 à 7+520 - Rechargement de chaussée	210 000.00 €	-210 000.00 €	0.00 €

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant autoriser les mouvements d'A.P à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessus.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/02/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY